

MAIRIE DE VIRIAT

DECISION DU MAIRE

OBJET : Réfection et isolation du Bâtiment des Baisses

Monsieur le Maire,

Compte tenu des nombreuses fuites de toiture du bâtiment des Baisses et notamment au niveau de la salle des Baisses et de celle des pompiers, la réfection de l'étanchéité des toitures terrasses de ces 2 sites est devenu urgente et prioritaire.

Ainsi 2 devis ont été demandés. Les travaux consistent à réaliser l'étanchéité et l'isolation de 575m² de toiture terrasse sur la partie au-dessus des pompiers et au-dessus de la salle des Baisses. Il est précisé que les travaux n'intègrent pas la réfection de la toiture des ateliers municipaux.

A DECIDE

après analyse des offres, de retenir la proposition remise par la société DAZY pour un coût total de 84 143.50 € HT soit 100 972.20€ TTC.

Les travaux sont prévus à compter de mi-juillet pour une durée de 2 mois

INFORME

le conseil municipal du 27 juin 2023 de sa décision

Fait à Viriat, le 27 juin 2023

LE MAIRE,
Bernard PERRET

